

L'Education au développement Durable à l'école

Eléments de synthèse et quelques ressources

Denise Orange Ravachol, janvier 2010

1. Le Développement Durable (DD)

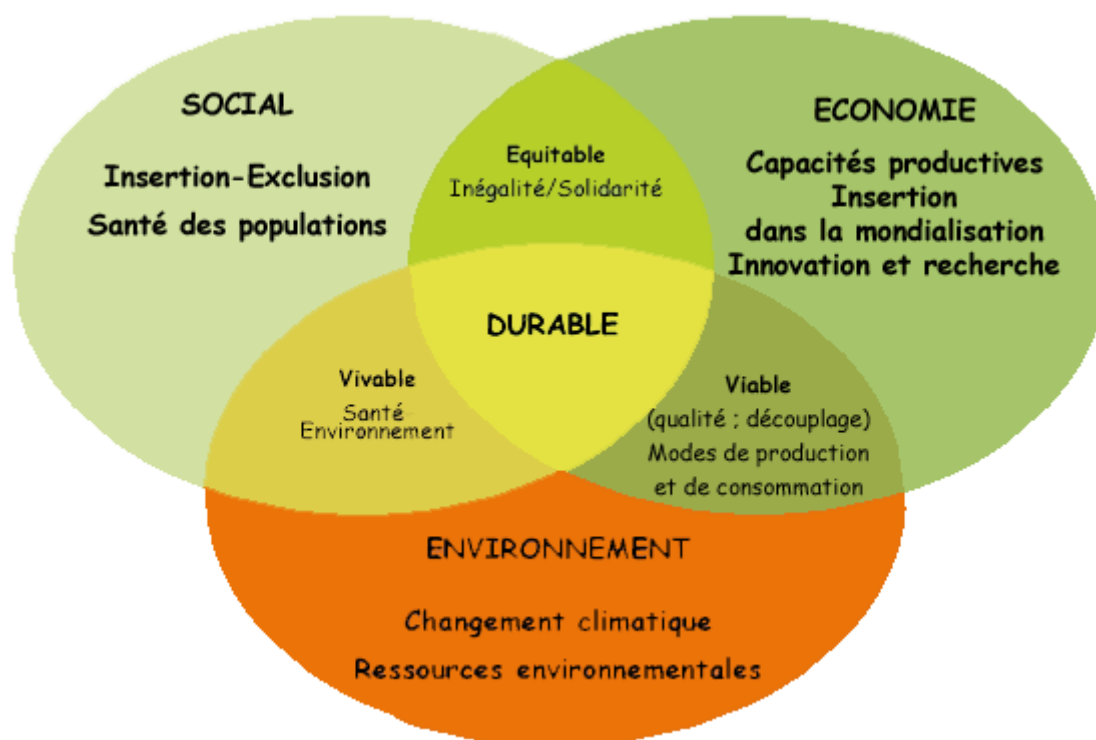
Le développement durable a été défini comme “*le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*” par le rapport Brundtland¹, un rapport de l'ONU publié en 1987.

Une version en français du rapport Brundtland est consultable sur :

http://www.wikilivres.info/wiki/Rapport_Brundtland

Le développement durable s'organise autour de 3 piliers :

- Le pilier environnemental (on dit aussi écologique);
- Le pilier social et culturel (on dit aussi social);
- Le pilier économique.



(source : ministère de l'écologie et du développement durable et commissariat général du Plan, 2007 disponible sur : <http://www.debats-parlementaires.fr/12/controle/delat/AN.asp>)

¹ Du nom de Gro Harlem Brundtland, ministre norvégienne de l'environnement présidant la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*. Ce rapport intitulé *Notre avenir à tous* est soumis à l'Assemblée nationale des Nations unies en 1986.

→ L'Education au Développement Durable (EDD) conduit donc à aborder des problèmes complexes de fonctionnement du monde :

- en prenant en compte les 3 piliers du Développement Durable (DD) ;
- en conjuguant une multidimensionnalité spatiale (de l'échelle locale à l'échelle de la planète)² et temporelle (le court terme et le long terme).

→ Tous les textes de référence sur l'EDD (textes de référence du Ministère de l'Education Nationale, textes nationaux, textes internationaux) sont consultables sur :
http://eduscol.education.fr/D0185/textes_reference.htm

2. EEDD et EDD

Dans les premier et second degrés, les questions d'environnement occupent depuis déjà longtemps une place dans certaines disciplines d'enseignement (SVT, histoire géographie notamment). C'est dire que plusieurs formes d'ERE (Education Relative à l'Environnement) précèdent et accompagnent l'entrée dans la perspective du Développement Durable.

→ Sur ce sujet voir :

Girault, Y. & Sauvé, L. (2008). L'éducation scientifique, l'éducation à l'environnement et l'éducation pour le développement durable. Croisements, enjeux et mouvance. *ASTER*, 46, pp. 7-30.

Le concept de Développement Durable prend réellement de l'importance dans l'enseignement scolaire français (école, collège, lycée) à partir de 2004, avec l'introduction d'une circulaire appelant explicitement à la généralisation d'une Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD).

A partir de la rentrée scolaire 2004, les programmes scolaires, dont ceux de SVT et d'histoire géographie, intègrent progressivement cette dimension éducative et des croisements disciplinaires se mettent en place.

→ Sur ce sujet voir :

Circulaire 2004-110 du 8-7-2004, dans le BOEN n°28 du 15 juillet 2004

Consultable sur :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm>

En mars 2007, une seconde phase de généralisation de l'Education au Développement Durable (EDD)³, prend le relais selon un nouveau plan triennal ayant 3 axes prioritaires :

1. l'inscription plus large de l'EDD dans les programmes d'enseignement ;
2. la multiplication des démarches globales d'EDD dans les établissements scolaires ;
3. la formation des professeurs et autres personnels impliqués dans l'EDD.

² Cela conduit à articuler une réflexion globale, pouvant concerner jusqu'à la planète entière, à des actions locales (« *Think globally, act locally* »).

→ Sur ce sujet voir :

Circulaire 2007-077 du 29-3-2007, dans le BOEN n°14 du 5 avril 2007

Consultable sur :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm>

→ Bien noter ce qui change dans la circulaire de 2007 par rapport à celle de 2007 :

- La mention à l'Environnement disparaît (on parle d'EDD et non plus d'EEDD). C'est la marque d'une centration plus affirmée sur les 3 piliers du DD, et non plus la valorisation du seul pilier environnemental.
- L'EDD prend place « dans » toutes les disciplines d'enseignement et elle se développe aussi « entre » les disciplines (travaux pluri-, inter- et transdisciplinaires). voir, au collège, les thèmes de convergence et les itinéraires de découvertes ; voir, au lycée, les travaux personnels encadrés, les projets personnels à caractère professionnel, l'éducation civique, juridique et sociale).
- L'EDD s'ancre dans une base de savoirs fondamentaux fixés dans le socle commun de connaissances et de compétences pour le terme de la scolarité obligatoire.

→ Sur ces sujets voir :

- Les programmes d'enseignement de l'école, du collège et du lycée

<http://eduscol.education.fr/pid23391/programmes-ecole-college.html>

<http://eduscol.education.fr/pid23167/lycee.html>

Les ressources pour faire la classe au collège (2009)

<http://eduscol.education.fr/cid45769/ressources-pour-faire-classe.html>

- Le socle commun de connaissances et de compétences (décret du 11 juillet 2006).

Consultable sur :

<http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>

- Sur le site Eduscol, plusieurs pages proposant un accompagnement de la mise en œuvre de l'Éducation au développement durable (EDD).

<http://eduscol.education.fr/D1185/accueil.htm>

3. L'EDD à l'école, au collège et au lycée

3.1. La nécessité de tenir les 3 piliers de l'EDD

Pour que l'EDD devienne effective, le traitement de problèmes ou de projets en EDD **nécessite une prise en compte « des 3 piliers »** précédemment évoqués (économique, social et culturel, environnemental ou écologique), autrement dit la recherche conjointe d'une efficacité économique, d'une équité sociale et d'une préservation de l'environnement.

3.2. Une interdisciplinarité exigeante pour éduquer au choix

L'EDD contribue à l'éducation citoyenne des élèves : il s'agit de les rendre responsables, solidaires des autres hommes et capables de faire des choix raisonnés. Cela oblige l'enseignant à :

- Penser à la construction de savoirs (dans quelles disciplines ? Quels savoirs ? etc.) permettant à l'élève de faire des choix éclairés ;
- Encourager le développement d'arguments par les élèves dans la construction des savoirs, de façon à ce qu'ils n'en restent pas à « savoir que » mais qu'ils sachent aussi « pourquoi cela ne peut pas être autrement » (on se centre davantage sur le travail des problèmes que sur la production de réponses) ;
- Distinguer plusieurs sortes de débats : débats scientifiques portant sur les idées explicatives, débats éthiques, débats portant sur des questions socialement vives (**voir annexe 1 et 2**) ; attention aux dérives vers des débats du type « C'est mon choix ».
- Ne pas cantonner les élèves dans des actions (tri des déchets, etc.) mais les obliger à réfléchir sur le « pourquoi » et le « comment » de ces actions.

→ A l'école, l'EDD existe donc dans une interdisciplinarité exigeante (l'EDD ne se dissout pas dans les disciplines ni inversement ; les projets sont plus orientés par des problèmes que par des solutions).

→ Cette interdisciplinarité est difficile à mettre en place : pour un problème de DD, il n'est pas facile de voir d'emblée quelles disciplines sont concernées ni de repérer à quel moment les sciences ont à intervenir (**voir annexe 3 et 4**).

3.3. Le professeur toujours maître d'œuvre dans le cadre de partenariat

L'EDD ouvre l'école à des partenaires. Dans toutes les formes de partenariat, le professeur est maître d'œuvre des projets, responsable des problématiques choisies et des apprentissages des élèves, et donc garant des transferts de charge à des partenaires.

→ Au sujet des partenariats en EDD (Pourquoi ? Avec qui ? Comment ?), consulter : <http://eduscol.education.fr/D0110/partenariat.htm>

→ Au sujet des démarches d'Agenda 21 (plan d'action pour le 21ème siècle) dans le cadre scolaire, voir l'annexe 5 et :

http://www.eduquer-au-developpement-durable.com/guide_agir.pdf

http://eduscol.education.fr/D0185/ressources_nationales.htm?rub=316

3.4. Construire des vigilances vis-à-vis des ressources (manuels, ouvrages, projets, etc.)

Un grand nombre de ressources existent en matière d'EDD (chapitre de manuels d'enseignement, sites dédiés, banques de projets, etc. ; ouvrages documentaires, etc.).

Il paraît important de toujours se demander :

- A quel problème cherche-t-on à répondre et où veut-on en venir (quels apprentissages ? Quelles actions ? Quelle éducation au choix ?...)
- Comment les « 3 piliers » du DD sont-ils pris en compte ?
- Quelle cohérence d'ensemble y a-t-il ? Qu'est-ce qui est explicitement exposé ? Qu'est-ce qui reste implicite ?
- Quelles activités sont proposées ? Comment sont-elles construites ?
- Etc.

ANNEXE 1

« Educations à ... », Questions Socialement Vives (QSV) (Denise Orange)

De l'école à l'enseignement supérieur, les évolutions récentes des programmes, par le biais notamment des « **Educations à** » (Education à la santé, au développement durable, etc.) accentuent la dimension civique et éducative des enseignements scientifiques.

En intégrant des Questions Socialement Vives (OGM, clonage humain, risques naturels, développement durable, etc.), elles renouvellent les problèmes pris en charge dans la classe, elles mettent en question la nature des savoirs à faire construire, elles forcent à sortir du cadre strictement disciplinaire.

Ces Questions Socialement Vives (QSV) sont vives car porteuses de discussions, de désaccords, d'incertitudes et de controverses dans au moins trois domaines :

- **elles sont scientifiquement vives** du fait qu'il n'existe pas de consensus dans le monde de la recherche et chez les experts ;

- **elles sont socialement vives** parce que, relayées par les media, elles font l'objet de débats sociétaux que l'école ne peut pas ignorer ;

- **elles sont didactiquement vives** parce que leur complexité et le fait qu'elles n'ouvrent pas sur des savoirs scientifiques stabilisés mettent les enseignants en difficulté.

ANNEXE 2

Les « questions sociales socialement vives » (extrait)

(A. Legardez et Y. Alpe, 2001):

« Ce sont des questions vives dans la société :

Ce sont des questions « de société » qui interpellent les pratiques et/ou les représentations sociales des acteurs scolaires ; elles représentent un enjeu pour la société (globalement ou dans l'une de ses composantes) et suscitent des débats voire des conflits ; elles font souvent l'objet d'un traitement médiatique tel que la majorité des acteurs scolaires en ont, même sommairement connaissance.

Ce sont des questions vives dans les savoirs de référence :

Elles relèvent du domaine des « sciences sociales » et elles donnent lieu à des débats souvent vifs dans les savoirs savants et/ou les pratiques sociales de référence ; pour la plupart d'entre elles, plusieurs systèmes explicatifs (paradigmes) sont en concurrence. »

ANNEXE 3

Les deux jambes de l'EDD

<http://eduscol.education.fr/pid23362-cid47864/enseignements-disciplinaires-co-disciplinarite-et-coherence-de-l-edd.html>

1 - Les enseignements disciplinaires et le croisement de leurs apports

Les enseignements disciplinaires (certains chapitres s'y prêtent)

Le croisement des apports disciplinaires : la complexité peut être prise en compte en abordant, dans une classe donnée, à un niveau donné, un même sujet dans les différentes disciplines, chacune gardant son identité de contenus et de méthodes ; les apports peuvent ensuite être rapprochés et mener à une réflexion critique débouchant sur la nécessité de choix. **Des moments de croisement**, des sortes de rendez-vous, peuvent être alors envisagés dans le cadre des horaires d'Éducation civique ou d'Éducation civique, juridique et sociale (ECJS) par exemple. L'exercice du **débat** permet entre autres de **privilégier l'écoute et l'argumentation** afin que soit respectée l'indépendance des choix.

2 - Les projets

- D'abord ceux définis dans les horaires obligatoires (**IDD, TPE**) puisqu'ils se prêtent le plus facilement à la généralisation recherchée ;
- D'autres projets plus ambitieux peuvent aussi être envisagés ainsi que des développements dans d'autres cadres (ateliers scientifiques et techniques par exemple).
- **Il est important que les pratiques pédagogiques trouvent un ancrage dans les enseignements disciplinaires correspondant au niveau auquel ils sont réalisés.**

ANNEXE 4

Un modèle pour une démarche interdisciplinaire (extrait)

(Fourez, G. (dir.), Maingain, A. & Dufour, B. (2002), p. 89)

1. Négocier et problématiser la démarche

- Formuler la problématique en posant la question : « de quoi s'agit-il ? »
- Préciser le projet : les contextes, les finalités, le (s) destinataire (s), le produit

2. Faire émerger le cliché : ce dont on tient compte spontanément

3. Établir le panorama : ce dont on pourrait tenir compte

3.1. Par le recours à une grille d'analyse

- Liste des acteurs et des actants
- Liste des contraintes (valeurs, normes, codes, modèles, obstacles...)
- Liste des enjeux
- Liste des tensions et des controverses
- Liste des choix et des scénarios envisageables

3.2. Par l'identification des boîtes noires à ouvrir, des disciplines à mobiliser, des spécialistes à consulter

3.3. Par des descentes sur le terrain

- Tester l'ouverture de la liste Synthèse partielle : le panorama, c'est...

4. Clôturer la démarche et procéder aux investigations : ce que l'on prend effectivement en compte

- Sélectionner les aspects que l'on intégrera dans la synthèse finale
- Hiérarchiser les données listées
- Choisir des boîtes noires à ouvrir
- Ouvrir les boîtes noires choisies et découvrir des « principes disciplinaires »

5. Élaborer une représentation complexe ou synthèse finale

- Tester la représentation et éventuellement l'ajuster.

ANNEXE 5

L'agenda 21 en établissement scolaire

(Fortin Debart, C. & Sacquet, A.-M.)

http://www.eduquer-au-developpement-durable.com/guide_agir.pdf

« L'agenda 21 d'établissement scolaire repose sur la mise en place de plans d'action qui répondent à des problématiques sociales et environnementales identifiées à l'échelle de l'établissement scolaire : le transport et l'accès à l'établissement, les consommations d'énergie et d'eau, la solidarité avec les familles etc. »